



INDEX DE L'EGALITE HOMMES – FEMMES

01/01/2024 – 31/12/2024

www.groupelouange.com

5 bis Rue Guy Môquet • 95100 Argenteuil, France

+33 6 68 10 47 85



1 • Présentation de l'index égalité hommes-femmes

LA SOCIETE LOGISUR PRESENTE, POUR L'ANNEE 2024, UN INDICATEUR DE L'EGALITE HOMMES-FEMMES AU GLOBAL AVEC UNE NOTE INCALCULABLE.

L'indicateur d'écart de rémunération est incalculable. L'indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles est de 35 sur 35. Le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité est incalculable. Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations est de 2 sur 10.

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,4	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			40		45
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

a. Détail par indicateurs

Indicateur d'écart de rémunération annuelle brute moyenne par EQTP										
Catégorie socioprofessionnelle	Tranche d'âge	Rémunération Femmes	Rémunération Hommes	Ecart (%)	Ecart après seuil pertinence	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré
Ouvriers	Moins de 30 ans									
	30 à 39 ans									
	40 à 49 ans									
	50 ans et plus									
Employés	Moins de 30 ans		24 821				27			
	30 à 39 ans		24 941				8			
	40 à 49 ans	26 086	26 082			3	20	1	23	
	50 ans et plus	31 156	25 423	-22.6	-17.6	5	21	1	26	-9.34
Techniciens et agents de maîtrise	Moins de 30 ans		37 544				6			
	30 à 39 ans		34 205				6			
	40 à 49 ans		40 153				12			
	50 ans et plus		40 983				13			
Ingénieurs et cadres	Moins de 30 ans	41 677	46 043	9.5	4.5	1	7			
	30 à 39 ans	53 145	49 091	-8.3	-3.3	1	15			
	40 à 49 ans	56 994	47 394	-20.3	-15.3	1	13			
	50 ans et plus		49 732				7			
Total		35 078	34 795	-0.8		11	155		49	-9.34
indicateur calculable (1=oui, 0=non):										0
Indicateur d'écart de rémunération (%)										
Note obtenue sur 40 (effectif = 168.39)										

Date de création : 20/02/2025	Rédigé par : Service RH	V001
Date de modification : 20/02/2025	Approuvé par : D. BASTIDES	Page 2 sur 3



Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles										
Catégorie socioprofessionnelle	Taux Femmes	Taux Hommes	Ecart (%)	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré	Ecart absolu	Ecart salariés
Ouvriers						1				
Employés	25.0	18.4	- 6.6	8	76	1	84			
Techniciens et agents de maîtrise		32.4	32.4		37	1	37			
Ingénieurs et cadres	66.7	59.5	- 7.2	3	42	1	45			
Total	36.4	32.9	- 3.5	11	155		166	- 3.50	3.50	0.40
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :								1		
Indicateur d'écart d'augmentations (points de %)								3.50		
écart en nombre équivalent de salariés								0.40		
Note écart absolu de taux d'augmentation								25.00		
Note écart en nombre équivalent de salariés								35.00		
Note obtenue sur 35 (effectif = 168.39)								35		

Indicateur d'écart de taux de promotions									
Catégorie socioprofessionnelle	Taux Femmes	Taux Hommes	Ecart (%)	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré	
Ouvriers						1			
Employés	25.0	50.0	25.0	8	76	1	84		
Techniciens et agents de maîtrise		10.8	10.8		37	1	37		
Ingénieurs et cadres		7.1	7.1	3	42	1	45		
Total	18.2	29.0	10.8	11	155		166	10.80	
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :									0
Indicateur d'écart de promotions (points de %)									
Note obtenue (effectif = 168.39 est hors barème)									

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité			
	Effectif Femmes	Taux Femmes	Résultat
Salariées revenant de congé maternité			
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :			0
Salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%)			
Note obtenue sur 15 (effectif = 168.39)			

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations				
	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Ensemble	Résultat
Salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations	2	8	10	2
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :				1
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations				2
Note obtenue sur 10 (effectif = 168.39)				5

Date de création : 20/02/2025	Rédigé par : Service RH	V001
Date de modification : 20/02/2025	Approuvé par : D. BASTIDES	Page 3 sur 3